



Le champix

Rubrique : actualités - Date : mardi 6 février 2007

L'AFP annonce que le « Champix », nouveau médicament d'aide au sevrage tabagique , délivré sur ordonnance, sera dans les pharmacies « à compter du 12 février ». Indiquant que ce médicament ne délivre pas de nicotine mais réduit la sensation de manque par son action sur les récepteurs du cerveau sur les quels il se fixe à la place de la nicotine, l'agence précise que selon le laboratoire Pfizer qui le commercialise, Il réduit également la sensation de satisfaction quand la personne traitée fume une cigarette, sachant par ailleurs que le prix du traitement journalier devrait être inférieur au coût d'un paquet de cigarette. Selon l'agence, Pfizer a précisé que la commission de transparence (Haute autorité de santé) examine la possibilité d'accorder à ce médicament le forfait de prise en charge de 50 euros comme aux substituts nicotiniques ainsi que son éventuel remboursement par la sécurité sociale. L'agence souligne que toujours selon Pfizer, dès sa commercialisation, Champix, qui ne sera pas indiqué pendant la grossesse et déconseillé au volant, fera l'objet d'un suivi (sécurité et bon usage) organisé avec l'Afssaps (agence du médicament).